



POLITIQUE DE SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS POUR LES ÉQUIPES NATIONALES

Décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1 – Objectif	3
2 – Entraîneur d'événement	3
3 – Entraîneur en chef	4
4 – Entraîneur de soutien	5
5 – Entraîneur mentoré	5
6 – Programme d'entraîneurs personnels	5
a) Déplacements.....	5
b) Participation – Formation	6
c) Conditions	6
d) Déclaration d'intention de participation.....	6

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

1 – OBJECTIF

La priorité du programme de l'équipe nationale de Wrestling Canada Lutte (WCL) est de veiller à ce que les entraîneurs continuent de superviser les parcours de performance des athlètes sous la direction du directeur de la haute performance. Les affectations des entraîneurs sont déterminées par le directeur de la haute performance (DHP) ou son représentant. L'environnement de performance de l'ensemble du groupe d'athlètes est la priorité absolue. **La sélection des entraîneurs sera basée sur la philosophie générale d'engagement envers l'équipe nationale ainsi que sur la collaboration entre les autres entraîneurs et les athlètes de l'équipe nationale.** L'expérience internationale correspondant au niveau de compétition, ainsi que la possibilité d'offrir du mentorat et/ou des occasions de leadership, la sécurité, le professionnalisme et la représentation des genres sont également des considérations importantes dans la mesure du possible.

Une fois finalisés, les plans annuels d'entraînement (PAE) du programme national seront diffusés à la communauté de la lutte afin de recueillir les manifestations d'intérêt pour être considéré comme entraîneur supplémentaire d'événement (financé par la WCL) ou entraîneur personnel (autofinancé). Les manifestations d'intérêt, ainsi que les plans d'entraînement annuels et les plans de développement professionnel, doivent être envoyés au directeur de la haute performance pour examen à l'adresse suivante : cwoodcroft@wrestling.ca. Dans la mesure du possible, les nominations seront annoncées dès que possible.

2 – ENTRAÎNEUR D'ÉVÉNEMENT

Les entraîneurs qui souhaitent être pris en considération par la WCL en tant qu'« entraîneur d'événement » doivent:

- détenir leur certification de niveau Compétition – Développement ou d'un niveau supérieur (PNCE) ;
- détenir une licence de WCL en cours de validité ;
- Signé le formulaire de consentement du Programme canadien de sport sécuritaire (PCCS) ;
- détenir une licence de la UWW en cours de validité ;
- répondre à toutes les exigences appropriées en matière de formation et de sélection en matière de sécurité dans le sport ;
- être membre en règle de leur association provinciale respective et être un participant en règle auprès de WCL ;
- adhérer au programme de haute performance et à la vision, à la mission et aux valeurs de WCL.

Les nominations supplémentaires aux événements de l'équipe nationale seront effectuées selon le principe de priorité accordée à l'entraînement des athlètes classés selon les critères suivants :

- Annexe B
- Relève (Next Gen)
- Athlètes titulaires d'un brevet

Les entraîneurs ne seront pas sélectionnés uniquement en fonction du nombre d'athlètes issus d'un club donné dans une équipe donnée, mais ce critère sera pris en considération.

Pour les championnats continentaux, les championnats du monde, les grands jeux et les tournois de classement, la norme suivante sera appliquée, dans la mesure où le budget le permet. Le fait d'être « entraîneur de l'événement » ne garantit pas un financement.

Tableau 1 : Résumé du personnel soutien de WCL pour les championnats continentaux et du monde, les grands jeux et les tournois de classement

	Seniors	Moins de 23 ans (U23)	U20-Junior	U17-Cadets
Entraîneurs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur en chef (EC) • Entraîneur de soutien • Entraîneur mentoré * 	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur en chef • Entraîneur de soutien • Entraîneur mentoré * 	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur en chef • Entraîneur de soutien • Entraîneur mentoré* 	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur en chef • Entraîneur de soutien • Entraîneur mentoré*
Chef d'équipe	DHP / Chef d'équipe	Chef d'équipe	Chef d'équipe	Chef d'équipe
Soutien médical / thérapeute	1	1	1	1

- Tous les championnats (cadets, juniors, seniors) disposeront d'au moins un membre du personnel médical / thérapeute du sport / physiothérapeute par la WCL.
- Toutes les épreuves cadets et juniors comprendront un membre du personnel de chaque sexe.
- *L'entraîneur mentoré doit être certifié au niveau Compétition – Développement ou en cours de certification.

Les entraîneurs personnels peuvent postuler pour des événements supplémentaires en dehors de la période susmentionnée en suivant la procédure applicable aux entraîneurs personnels (voir section 6 ci-dessous).

3 – ENTRAÎNEUR EN CHEF

L'entraîneur en chef sera l'entraîneur principal de l'événement et il travaillera en collaboration avec le chef d'équipe sur tous les aspects de l'événement, sous la direction du DHP. L'entraîneur en chef travaillera en collaboration avec le ou les entraîneurs de soutien, les entraîneurs mentorés et les entraîneurs personnels dans l'intérêt de tous les athlètes de l'équipe nationale. La responsabilité ultime de l'entraîneur en chef est envers les athlètes de l'équipe nationale et leur préparation, dans tous les domaines, afin d'assurer le succès de chaque lutteur.

L'entraîneur en chef sera responsable :

- des affectations des entraîneurs sur le tapis (entraîneur principal et entraîneur secondaire) pour l'événement, en conservant autant que possible les combinaisons entraîneur/athlète du club personnel ;

- de coordonner tous les entraînements sur et hors tapis, en collaboration avec les entraîneurs personnels, en fonction des besoins de leurs athlètes ;
- de coordonner et de diriger toutes les séances de préparation et de débriefage des entraîneurs pour les entraînements et les séances de combats ;
- des activités de consolidation d'équipe (le cas échéant).

4 – ENTRAÎNEUR DE SOUTIEN

L'entraîneur de soutien aura la mission suivante :

- Collaborer avec l'entraîneur en chef sur tous les aspects de l'événement ;
- Soutenir l'entraîneur en chef pour tous les aspects de l'événement, avec pour principale responsabilité les athlètes de l'équipe nationale ;
- Être l'entraîneur mentor de l'entraîneur mentoré.

5 – ENTRAÎNEUR MENTORÉ

L'entraîneur mentoré aura la mission suivante :

- Son rôle principal est de soutenir l'entraîneur en chef et l'entraîneur de soutien dans l'intérêt de tous les athlètes de l'équipe nationale ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'entraîneur de soutien dans le cadre d'une relation mentor/mentoré afin d'apprendre à diriger une équipe nationale lors d'une compétition internationale ;
- Les objectifs de l'expérience seront définis conjointement par le DHP et l'entraîneur mentoré et seront personnalisés afin de répondre aux besoins de l'entraîneur mentoré.

6 – PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS PERSONNELS

WCL encourage les entraîneurs personnels des lutteurs sélectionnés dans toutes les équipes nationales qui souhaitent assister à un événement / une compétition à postuler directement auprès du directeur de la haute performance (DHP). WCL reconnaît et apprécie pleinement la contribution des entraîneurs personnels. L'entraîneur personnel s'engage à suivre les directives de l'entraîneur en chef et à travailler en collaboration avec tous les entraîneurs dans l'intérêt de tous les athlètes de l'équipe nationale. L'entraîneur personnel doit être en règle avec WCL et répondre à toutes les exigences et attentes.

Les entraîneurs personnels qui souhaitent être pris en considération par la WCL doivent posséder les mêmes qualifications/titres qu'un entraîneur d'événement.

Pour participer avec leur athlète à des stages et à des compétitions, les entraîneurs personnels doivent respecter les directives suivantes :

a) Déplacements

Toute la logistique relative aux déplacements et à l'hébergement sera coordonnée par le bureau national et le personnel de WCL.

Toutes les dépenses sont à la charge de l'entraîneur personnel.

b) Participation – Formation

- L'entraîneur en chef sera l'entraîneur en chef pour tous les aspects de l'événement, y compris toutes les activités préparatoires.
- Le rôle de l'entraîneur personnel sera attribué en collaboration avec l'entraîneur en chef.
- Les entraîneurs personnels travaillent en collaboration avec l'entraîneur en chef, tous les entraîneurs affectés à l'événement et le chef d'équipe.
- Les entraîneurs personnels seront autorisés à participer à toutes les activités de l'équipe lorsque cela est possible (et autorisé par l'hôte ou les organisateurs de l'événement / les accréditations).

c) Conditions

L'entraîneur personnel est un invité de WCL et, à ce titre, il est tenu de se comporter de manière respectueuse et professionnelle. Si le comportement d'un entraîneur personnel est contraire aux conditions générales auxquelles sont soumis les entraîneurs sélectionnés et qu'il est considéré comme ayant un impact négatif sur l'équipe ou la réputation de WCL, l'interaction de l'entraîneur personnel avec l'équipe peut être restreinte à la discréction du chef d'équipe ou de l'entraîneur en chef.

d) Déclaration d'intention de participation

Un entraîneur personnel qui prévoit de participer avec son athlète à des stages et/ou à des événements, comme indiqué ci-dessus, doit déclarer son intention de participer par écrit, par courrier électronique, au directeur de la haute performance dans les trente (30) jours suivant la sélection de son athlète au sein de l'équipe en question et/ou par l'entremise du processus de manifestation d'intérêt (décrété à la section 1).